

CONTRÔLE SUR PIECES DE LA RESIDENCE OCEANE

Janvier 2025

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-16 du CASF) en matière de fréquence de réunion du conseil de la vie sociale	3 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale en 2023
Ecart_02	1- Gouvernance	Prescription_02	Mettre en conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF).	3 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale en 2023
Ecart_03	1 - Gouvernance	Prescription_03	Soumettre le règlement de fonctionnement aux instances représentatives du personnel et au CVS afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	6 mois	Règlement de fonctionnement

Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer une fiche de poste nominative, datée et signée pour la directrice afin de formaliser les missions de celle-ci.		
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Elaborer un calendrier des astreintes en semaine (lundi au vendredi) afin de s'assurer de la continuité de la fonction de direction.		
Remarque_03	1 - Gouvernance	Recommandation_03	Procéder à la mise à jour de la fiche de poste du médecin coordonnateur		
Remarque_04	1 - Gouvernance	Recommandation_04	Elaborer une fiche de poste nominative pour l'IDEC afin de fixer clairement les missions de celle-ci.		
Remarque_05	2 -Ressources Humaines	Recommandation_05	Mettre en place un compagnonnage pour tous les nouveaux arrivants.		
Remarque_06	2 -Ressources Humaines	Recommandation_06	Elaborer un plan de continuité d'activité		
Remarque_07	3 - Gestion des risques	Recommandation_07	Intégrer pleinement le dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles à la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement, en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS.		